

HORS DES CASES ? ... POINT DE SALUT !

Soyons clairs : il n'y a pas d'éducation thérapeutique « Hors ». Rien ! Ce n'est pas possible. Sans autorisation ? Cela n'existe pas.

Bon...

Ou bien alors... si cela existe, c'est que cette éducation thérapeutique n'est pas structurée. C'est écrit dans la notice. C'est dit dans le décret 904 et un décret ne ment pas. Cela se saurait si les décrets mentaient... Il est aussi dit que son existence ne peut être reconnue. C'est aussi dans la notice. Si c'est écrit c'est que c'est vrai. C'est tout de même écrit en Haut par des gens qui pensent.

Une pratique qui est là, devant vous, qui se fait et qui se pense, sans autorisation ça n'existe pas.

Bon...

Ou bien alors si ça existe, c'est une pratique sans qualité. C'est écrit dans le décret et repris dans la notice. C'est sans détour. On doit le croire, c'est tout de même pensé en Haut par des gens qui écrivent tout bas.

La vie est simple, les bornés la compliquent. C'est pourtant pas difficile, tout est bordé. Et si c'est bordé-encadré c'est pour la qualité et la reconnaissance d'existence. Sinon tout est jean-foutre ça va de soi. S'il n'y a pas de frontière, il n'y a pas de pays.

Et comment harmonise t-on les critères de qualité sans autorisation d'en Haut je vous le demande ? Hein ?...Comment ?

Alors les grands discours, les envolées anarchiques, l'autonomie et la spécificité des contextes, merci... on éduque sans autorisation...et voilà c'est la ZAD ! C'est Turin sans tunnel. Pas d'autorisation et c'est la chienlit, des cabanes en bois de récupération dans les relais H des halls d'hôpital et du personnel aux cheveux hirsutes, errant bières à la main dans les salles de pause hospitalières, des maisons de santé squattées, des consultations sauvages, des relents cannabiques dans les couloirs, des maisons de santé aux latrines remplies de sciures de bois, des écoles autogérées bouffies de graines de crapules, du circuit court, des délibérations à n'en plus finir, pas d'ordre du jour aux réunions, de l'auto-évaluation participative, des patients qui s'organisent hors association et des pédagogies non autorisée par le ministère. Un zoo !

L'autorisation c'est le sésame de la case pour faire partie de l'en dedans. En dehors des cases il n'y a pas de limite. Il n'y pas de pensées. Ni d'existence. On demande à papa pour sortir de table. On demande pour éduquer, c'est signe de maturité et de politesse. On dit bonjour et on ne garde pas les mains dans les poches c'est mauvais genre.

Et quand tout est bordé rien ne dépasse. C'est précisément cela le professionnalisme et le contrôle qualité. A défaut, sans autorisation ni case, se serait la voie ouverte, la

boîte de Pandore... jardinothérapie, culturothérapie, biodanzathérapie, pilotathérapie, cielothérapie, christoph'Andréthérapie, banjothérapie et tuti cuantithérapie. A l'inverse, l'autorisation par formulaire construit la qualité. C'est le sens. C'est l'ordre. Et avec de l'ordre on crée des répertoires. Et avec des répertoires on est content. C'est la joie contagieuse de l'autorisation que l'on partage.

La vie est simple, certains la compliquent. Les bons élèves sont avant tout des gens raisonnables et appliqués. Les cancre pensent à l'envers et à côté.

Or « à côté » ce n'est plus dans la case. Ça n'existe pas et ça ne servirait à rien. Il n'y a pas de « Hors », il ne doit y avoir que du dedans. Même le « off » à Avignon est autorisé et programmé, c'est vous dire...

... [un silence]

Soyons sérieux : la règle crée la transgression. Le trait de contour de la case crée l'espace qui la contient. L'autorisation crée l'éducateur hors la loi et le patient complice.

La transgression crée la sanction. Certains avaient pensé au bannissement ou à l'humiliation publique. De manières plus républicaine et jacobine et en vertu de l'article L1162 créé par le volet 84 de la loi 879 du 21 juillet 2009, une peine d'amende de 30 000 euros est prévue pour qui éduque sans être dans les cases.

On ne badine pas avec les formulaires !

Tant qu'il y a des gens avec une haute conscience professionnelle et de bonne volonté pour les remplir...

Qui refusera le premier, qui les 30 000, qui le grain de sable, qui la ZAD... ? Quel salut hors des cases ?

Patrick Berry

Pour la journée IPCEM du 27.04.2017